

et concurrentielle et à revitaliser l'économie des collectivités les plus touchées par la concurrence étrangère. Parallèlement à la mise en œuvre d'un programme national de modernisation et de rajustement, il est prévu que des arrangements de limitation seront négociés avec les pays exportateurs pour que les importations soient limitées pendant une période de cinq ans. En 1982 et au début de 1983, des arrangements de ce genre avaient été conclus avec 17 pays fournisseurs de textiles et de vêtements à faible coût de revient. Tout en reconnaissant la nécessité de protéger les intérêts des pays les moins avancés et des nouveaux fournisseurs à titre d'exportateurs, ces ententes tiennent compte des besoins de l'industrie canadienne. Elles ont été négociées en vertu du GATT, sauf dans le cas de trois pays qui n'ont pas signé l'Arrangement multifibres (AMF). Le 1<sup>er</sup> octobre 1982, devant la détérioration de la conjoncture économique, le gouvernement décidait de venir en aide à l'industrie en invoquant les clauses consultatives des arrangements bilatéraux de limitation conclus avec les quatre principaux fournisseurs du Canada, à savoir Hong Kong, la République de Corée, la Chine et la Fédération des producteurs de textiles de Taïwan, pour abaisser les contingents applicables à certains vêtements en 1983. Il devait s'agir d'une mesure provisoire destinée à protéger des emplois et à procurer une certaine marge de manœuvre à l'industrie du vêtement aux prises avec des difficultés inhabituelles. Comme les négociations concernant le contingentement des importations pour 1983 n'ont pas abouti, le gouvernement est à la recherche d'une autre solution, en consultation avec l'industrie.

### **Chaussure**

Suite à la publication du rapport du Tribunal anti-dumping qui avait jugé que les importations de chaussures en provenance de pays où la main-d'œuvre est bon marché seraient grandement préjudiciables à l'industrie canadienne de la chaussure, le gouvernement imposait en décembre 1981 de nouveaux contingents sur les importations de chaussures autres qu'en cuir. En juillet 1982, ce contingentement a été appliqué également aux chaussures en cuir. Ces décisions ont été prises conformément aux obligations et droits internationaux du Canada en vertu des accords du GATT.

### **Surveillance des exportations**

Le Comité de coordination chargé de la surveillance des exportations stratégiques (COCOM) s'est réuni pour la première fois en janvier 1982. Ce comité, composé de représentants des pays de l'OTAN et du Japon, voit à l'application de contrôles multilatéraux pour empêcher la livraison de matériel et de techniques à usage militaire vers des destinations interdites. Après avoir examiné et réitéré ses objectifs d'ordre stratégique, le comité a recommandé l'adoption de mesures visant à accroître l'efficacité des mécanismes actuels de surveillance. En octobre, le COCOM a entrepris la révision périodique de la liste descriptive des pièces de matériel et des techniques faisant l'objet d'une surveillance ou d'un embargo. Les représentants du Canada ont concentré leur attention sur les secteurs qui intéressent plus particulièrement l'industrie canadienne.

### **Expansion du commerce**

Pour être en mesure de faire bonne figure sur un marché mondial où la concurrence s'accroît de jour en jour, le Canada

s'est doté d'un programme national d'expansion du commerce qui a l'avantage d'être mieux coordonné que par le passé. Les consultations tenues régulièrement avec les provinces et le secteur privé en assurent la cohésion et permettent de privilégier certains marchés.

Le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) vise à encourager l'exportation de biens et de services canadiens en partageant avec les gens d'affaires canadiens le risque financier que comporte l'entrée sur de nouveaux marchés étrangers.

En juin 1982, le ministère a organisé, à Calgary, la Conférence sur les exportations dans le domaine du pétrole au profit de l'industrie et des entreprises d'où proviennent biens et services. Lors de la Conférence sur les exportations dans le domaine de l'extraction minière, neuf délégués commerciaux ont exposé à 115 représentants de sociétés les débouchés existant dans 17 pays pour le matériel et les services d'extraction minière. En janvier 1983, le ministère, en collaboration avec l'Association des manufacturiers canadiens, a fait venir au Canada 24 délégués commerciaux d'Europe de l'Ouest qui ont présenté une série d'exposés dans dix villes de différentes régions du pays.

Les foires et missions commerciales de même que les voyages des ministres sont une façon dynamique de faire connaître et de montrer les produits canadiens à l'étranger. Les diplomates canadiens affectés dans nos missions à l'étranger consacrent aujourd'hui une plus grande partie de leur temps à la promotion de nos intérêts commerciaux; de concert avec les spécialistes des questions industrielles et des conditions régionales rattachés à d'autres ministères ou à des bureaux régionaux, ils participent à l'élaboration des programmes relatifs aux missions et foires commerciales.

Les plans d'expansion des exportations préparés par le ministère à l'intention des exportateurs canadiens présentent les débouchés qui s'offrent dans les pays prioritaires, par industrie. En 1982, le ministère a publié des plans de ce genre pour divers pays. Parmi les autres composantes du programme d'expansion du commerce figurent les études de marché, les ateliers sur les exportations, la préparation des guides à l'intention des exportateurs, le soutien aux organisations commerciales du secteur privé, l'organisation de missions de gens d'affaires et l'information sur la meilleure façon de tirer profit du PDME, pour participer à des foires où le ministère ne finance pas de kiosque national.

Les activités d'affaires publiques axées sur la promotion du commerce se poursuivent dans le cadre des programmes dont l'ancien ministère de l'Industrie et du Commerce assumait auparavant la direction. Elles comprennent notamment la diffusion du matériel promotionnel, des cahiers de presse et de la publicité, principalement lors de foires commerciales. À l'étranger, la publicité sert à présenter le Canada comme une nation commerçante, et au pays, elle renseigne les gens au sujet des débouchés étrangers.

### **Efforts régionaux**

Une bonne partie des activités de promotion du commerce auxquelles se consacre le ministère visent, comme il se doit, nos partenaires commerciaux les plus importants, à savoir les États-Unis, la Communauté européenne et le Japon. Parmi les manifestations organisées par le ministère au cours de l'année pour promouvoir le commerce et exposer l'orien-